

# COMMISSION PERMANENTE

Séance du 30 juin 2008

CP 08/06-28

## CENTRE UNIVERSITAIRE DE TARN-ET-GARONNE RESTAURANT CONTRAT D'ACHAT DE GAZ NATUREL CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

—

Le présent contrat propose la livraison et l'utilisation de gaz naturel pour le restaurant universitaire par la Société Anonyme Gaz de France représentée aux fins du présent contrat par Provalys Performance Energétique Région Sud-Ouest.

La consommation prévue pour chaque année d'exécution est de 1800 MWh, cette quantité prévisionnelle n'étant modifiable qu'à la date anniversaire de la date d'effet du marché ; la révision des quantités pouvant faire l'objet d'une modification du prix. Le prix de l'énergie est constitué d'un terme fixe annuel de 7 292.91 € dont la valeur mensuelle est de 607.75 €, et d'un terme de quantité appliqué dans la limite de la quantité annuelle prévisionnelle pré-définie, soit 37.3 €/MWh au 1<sup>er</sup> juin 2008. Les termes quantitatifs sont indexés et évoluent au 1<sup>er</sup> juin et au 1<sup>er</sup> décembre de chaque année contractuelle. Les taux de TVA applicables sont pour le terme fixe de 5.5 % et pour le terme de quantité de 19.6 %

Ce contrat prend effet le 1<sup>er</sup> juin 2008 et arrive à échéance le 1<sup>er</sup> juin 2009. La signature de ce contrat conditionne la mise en service du futur bâtiment à la fin du printemps 2008.

A l'examen de ces éléments, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et m'autoriser à signer au nom du Département ce contrat de vente.

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 30 juin 2008**

CP 08/06-28

**CENTRE UNIVERSITAIRE DE TARN-ET-GARONNE  
RESTAURANT  
CONTRAT D'ACHAT DE GAZ NATUREL  
CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE**

---

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

**LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Approuve le contrat d'achat de gaz naturel à intervenir avec la société anonyme Gaz de France pour la livraison et l'utilisation de gaz naturel pour le restaurant universitaire, selon les principales stipulations suivantes :
  - . consommation prévue : 1800 Mwh (modifiable à la date anniversaire de la date d'effet du marché),
  - . prix de l'énergie : constitué d'un terme fixe annuel et d'un terme de quantité,
  - . prise d'effet : 1er juin 2008, pour un an ;
  
- Autorise Monsieur le Président à signer ce contrat, au nom du département.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,